



## **L'ordre contraint l'AP-HP à mettre ses fichiers à jour !!**

**La création des ordres professionnels n'en finissent pas d'empoisonner l'existence des personnels et de perturber le fonctionnement de notre chère administration. Jugez-en plutôt.**

Sous la pression du lobbying de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, l'AP-HP, qui jusqu'à présent avait plutôt fait preuve d'une totale indifférence vis-à-vis de la vérification de l'inscription des personnels concernés au fichier ADELI, montre aujourd'hui un excès de zèle.

C'est pourquoi, par une note de service datée du 31 juillet 2007, adressée à l'intention des directeurs des hôpitaux, la Direction du Personnel et des Relations Sociales demande qu'il soit procédé dans tous les établissements à un double recensement.

**En clair, les personnels sur le point d'être recrutés devront fournir l'enregistrement de leur diplôme auprès de la Direction Départementale des Affaires Sociales, qui délivre à chaque professionnel un numéro ADELI et son inscription au tableau de l'ordre qui leur a délivré un numéro d'inscription.**

**Pour ce qui concerne les personnels déjà recrutés, ils devront fournir au plus tard le 1er octobre 2007, leur numéro d'inscription au tableau professionnel de l'ordre professionnel.**

Après avoir eu confirmation que l'AP-HP avait déjà fourni à l'ordre, une liste des personnels, les choses sont parfaitement claires : l'ordre commande et l'AP-HP obéit !!

**SUD Santé dénonce cette entente « mafieuse » sur le dos des professionnels de santé et appelle à nouveau les personnels à refuser de payer la cotisation réclamée par un ordre quel qu'il soit.**

Rien n'est urgent,  
attendez avant de prendre la décision d'aller vous inscrire !

**Assemblée Générale en intersyndicale  
le 20 septembre 2007 de 14h à 16h  
Amphi Charcot - Bâtiment Charcot - Salpêtrière**

(des heures d'information syndicales pour tous les professionnels concernés  
seront déposées par le syndicat afin que vous puissiez y participer)